

[Text]

dit qu'on va nous donner de l'ouvrage, mais il y en a pas pour les gars de l'ouvrage.

Le président: Un instant!

M. R. Villemaire: Mais je ne veux pas vous faire un grand discours, j'ai lâché l'école en 3^e année.

Le coprésident (Sénateur Molgat): Écoutez monsieur je veux vous entendre.

M. Roland Villemaire: Ben, j'ai fini. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le coprésident (Sénateur Molgat): Pourriez-vous nous dire votre nom s'il vous plaît?

M. Roland Villemaire: Roland Villemaire, j'ai quelques maisons ici, je ne comprends pas ça, j'ai failli les perdre cinq, six fois, mais en tout cas...

Le coprésident (sénateur Molgat): M. White va continuer. Ça ne sera pas long.

Mr. White: The Supreme Court should be composed of one justice chosen by each provincial government; one justice chosen from each province by the federal government, and a chief justice chosen by the ten justices, or, failing agreement, by the federal government with the approval of the federal elective house.

The Governor General should be popularly elected for a term of six years. Those Canadians who are monarchists could continue to be British subjects as well as Canadian citizens. Republicans would be only Canadian citizens. The Governor General would also be the President, and Canada could be designated the realm and Republic, or vice versa according to whether republicans or monarchists were in the majority. These figures could be ascertained in referenda held every five years. If one group fails to achieve one-third of the total valid ballots in such a referendum, the official duality would cease.

(Pendant que M. White parle, il est interrompu par des cris.)

Des voix: Le Québec, Hourra!

Chahut général.

We propose the constitution be amended by concurrence of the elective federal house, the Quebec National Assembly, Ontario Provincial Parliament, and provincial legislatures representing a majority of Canadians living outside Quebec and Ontario. Alternatively, at the instigation of the federal government the constitution could be amended by a plebiscite producing absolute majorities in Quebec, Ontario, and the rest of Canada as a whole. Such plebiscites might also be used as a substitute for, or confirmation of, legislation within any Canadian jurisdiction.

The long-assumed basic and elementary rights of individuals should be entrenched in the constitution, as was proposed by Mr. Trudeau in 1968. It is no longer advisable to entrust these rights to custom or general altruism. Specific texts at the most exalted level of legal

[Interpretation]

The Chairman: Wait.

Mr. R. Villemaire: I do not wish to make a long speech. I dropped out of school in the 3rd grade.

The Joint Chairman (Senator Molgat): Listen, sir, I wished to hear you talk.

Mr. Roland Villemaire: Well, I am through. This is all I had to say.

From the Floor: Bravo! Bravo!

The Joint Chairman (Senator Molgat): Could you give us your name please?

Mr. Roland Villemaire: Roland Villemaire, I owned some houses around here I do not understand that, I came close to losing them five or six times, but anyway...

The Joint Chairman (Senator Molgat): Mr. White will proceed. It will not be long.

M. White: La Cour Suprême devrait être composée d'un juge choisi par chaque gouvernement provincial, d'un juge choisi dans chaque province par le gouvernement fédéral, et d'un juge en chef choisi par les dix autres juges, ou en cas de désaccord, par le gouvernement fédéral avec l'approbation du Parlement fédéral.

Le gouverneur général devrait être élu par le peuple pour un mandat de six ans. Les Canadiens qui sont monarchistes doivent continuer à être des sujets britanniques aussi bien que citoyens canadiens. Les républicains ne seraient que citoyens canadiens. Le gouverneur général serait également le président, et le Canada serait considéré comme royaume et république, ou vice-versa suivant que les républicains ou les monarchistes seraient en majorité. Cette majorité pourrait être vérifiée par des référendums tenus les cinq ans. Si un groupe n'arrive pas à obtenir un tiers du total des votes au cours d'un tel référendum, la qualité officielle cesserait d'exister.

(While Mr. White is talking he is interrupted by shouts.)

From the Floor: Quebec province, hourray!

General uproar.

Nous proposons que la Constitution soit modifiée avec l'approbation du Parlement fédéral, de l'Assemblée nationale du Québec, du Parlement provincial de l'Ontario des législatures provinciales représentant une majorité des Canadiens vivant en dehors du Québec et de l'Ontario. Alternativement, à l'instigation du gouvernement fédéral la Constitution pourrait être modifiée par un plébiscite produisant des majorités absolues dans le Québec, l'Ontario et le reste du Canada. De tels plébiscites pourraient être utilisés comme substituts ou confirmation de loi dans toute juridiction canadienne.

Les droits élémentaires et fondamentaux des particuliers depuis longtemps acceptés devraient être intégrés dans la Constitution, comme l'a proposé en 1968 M. Trudeau. Il n'est plus recommandable de laisser ces droits relever de la coutume ou de l'altruisme général. Les